COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 08 NOVEMBRE 2024

Le vendredi 08 novembre 2024 à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PLOURIN, se sont réunis à la Mairie.

Tous les Conseillers sont présents à l'exception d'Hervé FALC'HON qui a donné pouvoir à Antoine COROLLEUR et Sébastien LEAUSTIC qui a donné pouvoir à Mallory LAMOUR.

Secrétaire de séance : Vanessa MOËNNER.

Le compte-rendu de la réunion du 16 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA CCPI POUR L'INSTRUCTION DES ACTES D'URBANISME : ADS ABERS-IROISE

Monsieur le Maire propose le renouvellement de la convention avec la Communauté de Communes du Pays d'Iroise (CCPI) pour l'instruction des actes d'urbanisme relatifs à l'Autorisation de Droit de Sol (ADS) Abers-Iroise. Cette convention permet à la CCPI de continuer à assurer le traitement administratif et technique des demandes d'urbanisme sur la commune, dans le respect des délais et des normes en vigueur.

Accord unanime du Conseil.

TRAVAUX DE REHABILITATION DU BATIMENT RUE DE KERGROADES

Monsieur Le Maire présente les devis concernant les travaux de réhabilitation du bâtiment situé rue de Kergroades. Il propose de retenir les offres suivantes : Démolition pour un montant de : 21 818 € HT, Maçonnerie pour un montant de 32 030 € HT, électricité – VMC – Chauffage pour 16 142,50 € HT et Plomberie – Sanitaire pour 15 195,04 € HT.

Accord unanime du Conseil.

JEUNES DU FOUR : DISPOSITIF PASSERELLE

Madame Marie-Christine LAINEZ, adjointe, présente le dispositif Passerelle, destiné à offrir un accueil aux enfants de 9 à 12 ans avec des activités mieux adaptées à leur tranche d'âge. Ce dispositif viendrait compléter l'accueil des Trombines, qui propose des activités pour les enfants jusqu'à 7-8 ans, ainsi que le foyer des jeunes, qui n'ouvre ses portes qu'à partir de 13 ans. Aucun impact financier sur la convention n'a pour le moment été chiffré mais le sera dès que les conseils municipaux des autres communes partenaires se seront prononcées sur le principe de rajout de cet accueil passerelle.

Accord unanime du Conseil.

MANDATEMENTS EN INVESTISSEMENTS

Monsieur le maire propose d'autoriser les mandatements en investissements avant le vote du budget 2025. Cette autorisation concerne un montant de 25 % des crédits inscrits au budget 2024, afin de permettre le paiement des factures liées aux investissements à venir.

Accord unanime du Conseil.

TARIFICATION DE L'ÉCOLE

- Monsieur le Maire propose d'appliquer une pénalité de 1 € pour les parents qui ne désinscrivent pas leurs enfants de la garderie la veille, afin de compenser le préjudice du coût du goûter et de la mobilisation du personnel qui sont prévus au vu des inscriptions (achat des fournitures pour le goûter, mobilisation du personnel).
- Monsieur le Maire propose également, que dans le cadre de la tarification sociale des cantines, on ajuste les tarifs en fonction des tranches de quotient familial, afin d'adapter davantage les prix aux ressources des familles.

Décisions prises :

→ Mise en place de la pénalité de 1 € pour non-désinscription. Accord unanime

→ Adoption du nouveau système de tarification selon les tranches de quotient familial :

- QF inférieur ou égal à 650 : 1 euro
- QF compris entre 651 et 900 : 3.50 euros
- QF supérieur à 900 : 3.80 euros

Ces nouvelles modalités rentreront en application au 1er janvier 2025, à la reprise après les vacances d'hiver.

Accord unanime du Conseil.

AFFAIRES DIVERSES

- Travaux Chapelle Saint-Roch : Monsieur le Maire propose de prendre en charge la réparation du clocher et de la cloche, pour un montant de 7 953,20 € HT.
- Majoration des loyers des terres agricoles : Monsieur le Maire propose d'appliquer la majoration des loyers des terres agricoles, à hauteur de +5,23 % selon l'indice du fermage paru au Journal Officiel le 17 juillet 2024.
- Travaux en régie : Monsieur le Maire propose d'adopter le même tarif que celui appliqué par la CCPI pour les travaux en régie, soit 38,21 € de l'heure.
- Tarif des repas des accompagnants aux repas des aînés : Monsieur le Maire propose de fixer le tarif des repas des accompagnants à 26 €.
- Chèques Vacances 2024 : Monsieur le Maire propose le versement de la subvention au COS du Pays d'Iroise pour un montant de 8 779,85 €, comprenant la participation employeur pour les agents de la commune ainsi que les frais de gestion.
- RIFSEEP : Monsieur le Maire demande d'accord pour fixer le complément indemnitaire des agents à 4 000 € pour l'année 2025.
- Rectification de la délibération de vente à BMH : Monsieur le Maire propose de rectifier la délibération concernant la vente à BMH afin de corriger le coût de 12 000 € HT par logement, plus la TVA sur la marge, soit 96 000 € + 7 020 €, et le titre à part pour la taxe de raccordement à l'assainissement de 20 000 € correspondant à 2500€/logement comme les autres habitations raccordées au réseau d'ssainissement..
- Régime de prévoyance : Monsieur le Maire propose de valider l'offre de prestation de Groupama.

  Accord unanime du Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 20h00.